

AFRICAN UNION

الاتحاد الأفريقي



UNION AFRICAINE

UNIÃO AFRICANA

---

Addis Abéba, Éthiopie, B.P. 3243 Tél.: (251-11) 5513 822 Télécopie: (251-11) 5519 321  
Courriel: [situationroom@africa-union.org](mailto:situationroom@africa-union.org)

---

CONSEIL DE PAIX ET DE SÉCURITÉ

385<sup>ÈME</sup> RÉUNION

19 JUILLET 2013

ADDIS ABÉBA, ÉTHIOPIE

PSC/PR/COMM.1(CCCLXXXV)

COMMUNIQUÉ

## COMMUNIQUÉ

Le Conseil de paix et de sécurité de l'Union africaine (UA), en sa 385<sup>ème</sup> réunion tenue le 19 juillet 2013, a examiné la situation au Darfour et les activités de l'Opération hybride Union africaine-Nations unies au Darfour (MINUAD), et a adopté la décision qui suit:

### **Le Conseil,**

1. **Prend note** du rapport de la Présidente de la Commission sur la situation au Darfour et l'Opération hybride Union africaine-Nations unies au Darfour [PSC/PR/2 (CCCLXXXV)], de la communication faite par le Commissaire à la paix et à la sécurité et de celle faite par le Représentant spécial conjoint adjoint de l'Opération hybride Union africaine-Nations unies au Darfour (MINUAD), ainsi que des déclarations faites par les Représentants du Gouvernement du Soudan et du Gouvernement du Rwanda;
2. **Rappelle** ses décisions et communiqués antérieurs sur la situation au Darfour, ainsi que sa visite au Darfour du 17 au 19 mars 2013 pour une évaluation de première main de la situation sur le terrain;
3. **Condamne fermement** toutes les attaques contre les gardiens de la paix et, en particulier la récente attaque meurtrière contre les éléments de la MINUAD survenue le 13 juillet 2013, lorsque des assaillants armés non identifiés ont tendu une embuscade à un convoi à Khor Abéché, au Sud Darfour, tuant sept soldats de la paix tanzaniens et blessant 17 autres. Le Conseil **appelle** le Gouvernement du Soudan (GoS) à prendre toutes les mesures nécessaires pour arrêter et traduire en justice les auteurs de ce crime odieux. Le Conseil **exprime ses sincères condoléances** aux familles des victimes et au Gouvernement de la République-Unie de Tanzanie et **souhaite** un prompt rétablissement aux casques bleus blessés;
4. **Exprime sa grave préoccupation** face à la détérioration de la situation sécuritaire au Darfour caractérisée par la poursuite des affrontements entre les mouvements non-signataires et le Gouvernement du Soudan, ainsi que par des affrontements inter et inter-ethniques fréquents causant des déplacements importants des populations civiles au cours des derniers mois;
5. **Condamne en outre** le récent assassinat des dirigeants du Mouvement pour la justice et l'égalité - Soudan (JEM/Bachar). Le Conseil **réitère son appel** et **exige** que les mouvements non signataires adhèrent au processus de paix sans plus tarder et sans préalables dans l'intérêt des populations du Darfour qu'ils prétendent défendre leur cause;
6. **Exhorte** les parties signataires du Document de Doha pour la paix au Darfour (DDPD), de mettre pleinement en œuvre les dispositions du DDPD, y compris les résultats de la conférence internationale des donateurs, qui s'est tenue les 7 et 8 avril 2013 à Doha, au Qatar. Le Conseil **prend note** de l'adoption par la Conférence de la stratégie de développement du Darfour (DDS) comme un cadre essentiel pour la mise en œuvre de la relance économique rapide, l'éradication de la pauvreté, la reconstruction et le développement au Darfour. Le Conseil **lance un appel** aux

donateurs pour honorer les engagements pris lors de la conférence des donateurs et s'acquitter de leurs obligations en temps opportun;

7. **Encourage** la MINUAD pour ses efforts continus visant à mettre en œuvre efficacement son mandat de protection des civils, en dépit de défis et de contraintes majeurs, y compris les attaques contre les casques bleus, le refus d'accès et d'autres obstacles à ses mouvements et opérations;

8. **Se félicite et salue** les efforts du nouveau Représentant spécial conjoint UA-ONU de la MINUAD, Dr Mohamed Ibn Chambas, pour son engagement et ses efforts qu'il déploie depuis qu'il a pris ses fonctions le 1<sup>er</sup> avril 2013 pour relancer le processus de paix, y compris les consultations, en mai, avec les principaux acteurs régionaux et l'organisation de la cinquième retraite des Envoyés spéciaux pour le Soudan et le Darfour, les 17 et 18 juin 2013. Le Conseil **félicite également** le personnel de la Mission pour son dévouement au travail et sa contribution à la promotion de la paix, de la sécurité, de la réconciliation et de la relance au Darfour;

9. **Souligne** que la réalisation de la paix, de la sécurité, de la justice et de la réconciliation au Darfour demeure une priorité pour l'UA, en reconnaissant que les populations du Darfour ne doivent pas, tout simplement, attendre plus longtemps un règlement globale du conflit. Le Conseil, en gardant à l'esprit que la crise du Darfour est une manifestation de problèmes politiques et sociaux plus larges auxquels l'ensemble du Soudan est confronté, **exhorte** le Gouvernement du Soudan à poursuivre une approche globale, afin de relever ces défis dans le cadre du processus en cours de révision de la constitution, de manière inclusive, avec le soutien du et en coordination avec le Groupe de mise en œuvre de haut niveau de l'UA, le cas échéant;

10. **Renouvelle son appel** à la communauté internationale à ne pas fléchir dans son soutien à la recherche de la paix et de la stabilité durable au Darfour, y compris le soutien pour la mise en œuvre rapide des dispositions du DDPD et les efforts pour parvenir à la relance économique et au développement rapides. Le Conseil **réitère sa gratitude** à la Commission de suivi de la mise en œuvre du DDPD pour ses activités continues dans ce sens;

11. **Souligne la nécessité** d'un soutien international, afin de créer un environnement propice à la relance économique et au développement au Darfour. A cet égard, le Conseil **exhorte** tous les partenaires internationaux individuels à interagir avec le Gouvernement du Soudan sur la question de l'allègement de la dette;

12. **Décide** de proroger, pour une période supplémentaire de 12 mois, le mandat de la MINUAD, tel que défini par son communiqué PSC/PR/ Comm. (LXXIX) de sa 79<sup>ème</sup> réunion tenue le 22 juin 2007 et la résolution 1769 (2007) du Conseil de sécurité des Nations unies du 31 juillet 2007. Le Conseil **demande** au Conseil de sécurité des Nations unies de faire de même;

13. **Décide** de rester activement saisi de la question.

2013-07-19

# Peace and Security Council 385th Meeting 19 July 2013 Addis Ababa

Peace and Security

---

<http://archives.au.int/handle/123456789/5801>

*Downloaded from African Union Common Repository*